



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 90/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE MISSION DE COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS) ET DE CONTRÔLE TECHNIQUE (CT) – OPÉRATION DE RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE PAUL CLAUDEL– DST-2023-07-01– LOT 1 MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE– SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-2 alinéa 3
- Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un contrôleur technique pour l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Paul Claudel.

APPROUVE l'attribution du marché de mission de coordination sécurité protection de la santé et de contrôle technique pour l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Paul Claudel à la société ALPES CONTRÔLES PAYS D'AIX représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET, en qualité de Directeur Général dont le siège social est situé 3 bis Impasse des Prairies – ANNECY le VIEUX – 74940 ANNECY et à l'entreprise exécutante représentée par Madame Gaëlle MARTY en tant que salariée dont le siège en charge de la prestation est situé ZI Les Jalassières – 190 rue Topaze – 13510 EGUILLES.

DIT que la commune règlera la somme de 14 615 € HT soit un montant TTC de 17 538.00 €

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 11 octobre 2023

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 13/10/23
Et de la publication ou notification le 13/10/23